



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de STE CROIX AUX MINES

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean Marc BURRUS, Marie Laure HUCK, Thierry CONRAUX, Nathalie BOISSET, Rémy VOINSON, Régine ORSATI, Jean Marc KAUFFMANN, Claire Marie MUSSAT, Thierry CHALON, Roxane HERMENT, Vincent MIELLE, Marie-Christine SALBER, José GOMES, Isabelle DELOUP, Nicolas LINDER, Martine SCHIESTEL, Pierre SCHROTH, Audrey VILLEMIN et Julien MEYER

Absents ayant donné procuration à : Néant

Absents excusés : Néant.

Absents : Néant.

021-2026 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire expose :

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

« Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DESIGNE Rémy VOINSON pour remplir les fonctions de secrétaire.

022-2026 – Approbation du procès-verbal de la séance du 20/03/2026

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20/03/2026.

Celui-ci est passé à la signature des présents.

023-2026 - Election de deux délégués au Syndicat Territoire d'Energie d'Alsace

Vu les articles L.2122-7 et L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 1997 portant création du Territoire d'Energie d'Alsace (TEA)
Vu l'article 9-1 des statuts indiquant la répartition du nombre de délégués ;
Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués ;
Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;
Considérant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
décide de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Mr Jean Marc BURRUS, Maire, propose la candidature de Roxane HERMENT et M. Jean Marc KAUFFMANN

Après délibération,

Ont obtenu :

- Mme Roxane HERMENT, 19 voix pour (dix-neuf voix)
- M. Jean Marc KAUFFMANN, 19 voix pour (dix-neuf voix)

Mme Roxane HERMENT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.
M. Jean Marc KAUFFMANN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

024-2026 - Election d'un représentant au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Il convient de désigner un représentant de la Commune auprès du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Les statuts du comité syndical du Parc prévoient également la possibilité de désigner un suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
décide de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

M. Jean Marc BURRUS, Maire, propose la candidature de Mme Claire Marie MUSSAT, déléguée et de Mme Audrey VILLEMEN, en qualité de suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DESIGNE Mme Claire Marie MUSSAT en tant que représentant et Mme Audrey VILLEMEN en tant que suppléant au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

025-2026 - Election d'un délégué au Conseil de Surveillance de l'Hôpital Intercommunal du Val d'Argent

Il convient de désigner un délégué de la Commune au Conseil de Surveillance de l'Hôpital Intercommunal du Val d'Argent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations du délégué.

M. Jean Marc BURRUS., Maire, propose la candidature de Mme Marie Laure HUCK

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Marie Laure HUCK en tant que déléguée au Conseil de Surveillance de l'Hôpital Intercommunal du Val d'Argent.

026-2026- Election de deux délégués au Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Il convient de désigner deux délégués de la Commune au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations du délégué.

M. Jean Marc BURRUS., Maire, propose la candidature de M. Nicolas LINDER et de Mme Nathalie BOISSET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE M. Nicolas LINDER et Mme Nathalie BOISSET en tant que délégués au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

027-2026 – Conseil d'administration de la Régie Intercommunale de Télédistribution (RIT) du Val d'Argent – proposition de représentants

M. le Maire expose :

« L'article 2 du règlement intérieur de la RIT indique que cette Régie est administrée par un directeur et un Conseil d'Administration composé de 12 membres.

Ces membres sont désignés par le Conseil Communautaire de la CCVA, sur proposition des Conseils Municipaux du Val d'Argent.

Aussi chaque conseil municipal propose 3 personnes pour siéger au conseil d'administration de la RIT, dont une qui peut être une personne non élue choisie parmi les utilisateurs du réseau ou parmi les personnes ayant une compétence financière ou technique spéciale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

PROPOSE :

Thierry CONRAUX (en qualité d' élu)

Jean-Marc KAUFFMANN (en qualité d' élu)

Marcel HERMENT (en qualité d' usager)

Pour siéger au Conseil d'administration de la régie intercommunale de télédistribution du Val d'Argent.

Résultat du vote :

- Thierry CONRAUX : **19 Voix pour,**
- Jean-Marc KAUFFMANN : **19 Voix pour,**
- Marcel HERMENT : **19 Voix pour,**

028-2026 - Election d'un délégué au Syndicat De l'Eau et de l'Assainissement (SDEA)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de mars 2026, il convient d'assurer la représentation de la Commune au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5721-2 ;

VU les Statuts du SDEA et les annexes associées ;

CONSIDERANT la proposition de désigner un(e)/des Délégué(e-s) commun(e-s) représentant les différentes compétences du cycle de l'eau à l'appui d'une concertation Commune - Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

APRES avoir entendu les explications fournies par Madame/Monsieur le Maire ;

APRES en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DESIGNE :

pour la compétence eau potable: M. Jean Marc BURRUS

029-2026 - Election d'un délégué à la Prévention Routière

Il convient de désigner un délégué de la Commune à la Prévention Routière.

M. Jean Marc BURRUS, Maire, a proposé la candidature de M. Pierre SCHROTH

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DESIGNE M. Pierre SCHROTH en tant que délégué à la Prévention Routière.

030-2026- Election de deux délégués auprès de l'association syndicale autorisée Froidegoutte

M. Jean-Marc BURRUS, Maire, propose les candidatures de M. Thierry CHALON, en tant que titulaire et M. Rémy VOINSON, en tant que suppléant, pour représenter la Commune auprès de l'association syndicale autorisée Froidegoutte.

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DESIGNE en tant que délégués auprès de l'association syndicale autorisée Froidegoutte, M. Thierry CHALON, délégué titulaire et M. Rémy VOINSON, délégué suppléant.

031-2026 - Désignation d'un correspondant-défense du Haut-Rhin

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire, propose la candidature de M. Pierre SCHROTH, en tant que correspondant-défense du Haut-Rhin.

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DESIGNE M. Pierre SCHROTH, en tant que correspondant-défense du Haut-Rhin.

032-2026 – Désignation de deux délégués à l'association des Communes Forestières

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire, propose les candidatures de M. Julien MEYER, et de M. Jean Marc BURRUS, en tant que délégués à l'association des Communes Forestières.

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DESIGNE M. Julien MEYER, et de M. Jean Marc BURRUS, en tant que délégués à l'association des Communes Forestières.

033-2026 – Fixation du nombre et élections des membres du Centre Communal d'Action Sociale

033a-2026 - M. Jean-Marc BURRUS, Maire, propose de fixer à quatre le nombre de membres du conseil municipal siégeant au Conseil d'Administration du CCAS, comme lors du mandat précédent. Quatre personnes représentant la société civile seront également membres du Conseil d'Administration.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de fixer à quatre le nombre de membres du conseil municipal siégeant au Conseil d'Administration du CCAS.

033b-2026 - Il convient de désigner les quatre conseillers municipaux qui siégeront au Conseil d'Administration du CCAS. Ils sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

M. Jean-Marc BURRUS, Président de droit en tant que Maire, a proposé la liste suivante menée par Mme Marie-Laure HUCK : Mme Marie-Laure HUCK, Mme Martine SCHIESTEL, Mme Régine OR-SATI, Mme Isabelle DELOUP.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 19
Quotient électoral : 10

La liste menée par Marie-Laure HUCK a obtenu 19 voix sur 19 exprimés.

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Mme Marie-Laure HUCK, Mme Martine SCHIESTEL, Mme Régine ORSATI, Mme Isabelle DELOUP.

034-2026- Proposition du nombre et du champ d'actions des commissions puis mise en place

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer quatre commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

- 1 – Commission : Appel d'offres
- 2 – Commission : Finances
- 3 – Commission : Travaux, urbanisme et habitat
- 4 – Commission : Forêt, agriculture et environnement

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 12 membres, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 – Commission : Appel d'offres
- 2 – Commission : Finances

- 3 – Commission : Travaux, urbanisme et habitat
- 4 – Commission : Forêt, agriculture et environnement

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 12 membres, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.

Article 3 : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1 – Commission : Appel d'offres :

- Mme Claire Marie MUSSAT
- Mme Audrey VILLEMIN
- Mme Martine SCHIESTEL
- M. Thierry CONRAUX
- M. Vincent MIELLE
- M. Jean Marc KAUFFMANN
- M. Thierry CHALON
- Mr Rémy VOINSON

2 – Commission : Finances :

- Mme Nathalie BOISSET
- Mme Marie Laure HUCK
- M. Thierry CONRAUX
- M. Thierry CHALON
- M. José GOMES
- M. Pierre SCHROTH
- M. Jean Marc KAUFFMANN
- M. Vincent MIELLE
- M. Rémy VOINSON
- Mme Martine SCHIESTEL

3 – Commission : Travaux, Urbanisme et Habitat :

- Mr Rémy VOINSON
- Mme Nathalie BOISSET
- Mme Claire Marie MUSSAT
- Mme Marie Laure HUCK
- Mme Marie Christine SALBER
- Mme Roxane HERMENT
- M. Thierry CHALON
- M. José GOMES
- M. Julien MEYER

- M. Thierry CONRAUX
- M. Jean Marc KAUFFMANN

4 – Commission : Forêt, Agriculture et Environnement :

- Mme Audrey VILLEMEN
- Mme Claire Marie MUSSAT
- Mme Marie Christine SALBER
- M. José GOMES
- M. Julien MEYER
- M. Nicolas LINDER

Sur proposition de M. Jean-Marc BURRUS, Maire

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la constitution des commissions municipales dans leur intitulé et leur composition tels que présentés ci-dessus.

Discussion :

Jean Marc BURRUS ajoute que d'autres commissions pourront être créées en fonction des besoins dans le courant du mandat.

Un compte-rendu sera effectué de chaque commission en conseil municipal.

035-2026 – Mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre âgés de 18 ans au moins ;
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Etre inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- Etre familiarisés avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires par le directeur départemental des finances publiques a lieu dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Sur proposition de M. Jean-Marc BURRUS, Maire

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la liste de 24 noms ci-jointe proposés pour la Commission Communale des Impôts Directs.

Discussion :

Jean Marc BURRUS précise que cette commission concerne le calcul de la taxe foncière et permet d'appliquer l'impôt suite à des demandes d'urbanisme ou suivant la situation réelle des habitations constatée sur le terrain.

036-2026 - Mise en place de la Commission Consultative Communale de la Chasse

Selon le cahier des charges des chasses communales (article 7.2), la Commission Consultative Communale sur la Chasse comprend le maire de la commune et deux conseillers municipaux au minimum.

M. le Maire propose M. Nicolas LINDER, Mme Claire Marie MUSSAT, M. Julien MEYER et Mme Audrey VILLEMEN en tant que membres de la Commission Consultative Communale sur la Chasse.

Sur proposition de M. Jean-Marc BURRUS, Maire

Après délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DESIGNE M. Nicolas LINDER, Mme Claire Marie MUSSAT, M. Julien MEYER et Mme Audrey VILLEMEN, en tant que membres de la Commission Consultative Communale sur la Chasse.

037-2026 - Désignation de deux délégués à l'Association Ferme d'Argentin.

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire, propose les candidatures de M. Vincent MIELLE et M Julien MEYER en tant que délégués à l'association « Ferme d'Argentin ».

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE M. Vincent MIELLE et M Julien MEYER en tant que délégués à l'association « Ferme d'Argentin ».

038-2026 – Election de deux délégués au S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) du Pays de Ribeauvillé

Monsieur Jean-Marc BURRUS, Maire, propose les candidatures de M. Thierry CONRAUX et de M. Jean Marc BURRUS, pour représenter la Commune au S.I.V.U. du Pays de Ribeauvillé.

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DESIGNE M. Thierry CONRAUX et de M. Jean Marc BURRUS, en tant que délégués au S.I.V.U. du Pays de Ribeauvillé.

039-2026 – Point sur l’activité de la Communauté de Communes du Val d’Argent

- Prochaine réunion le 31 mars 2026
Un compte rendu sera fait lors de la prochaine réunion de conseil

040-2026 – Informations du Maire au Conseil Municipal

- Commission Finances le mardi 7 avril 2026 à 19h30
- Envoi d’une préparation du budget général et forêt en amont de la réunion du prochain conseil du 22 avril.
- Une mise à jour du site internet et prévue, le maire demande aux élus dans le cadre du droit à l’image leur accord pour la publication de photos. L’ensemble des élus répond favorablement.

Divers

- Oschterputz le samedi 11 avril à 9h à la salle des fêtes
- Collecte de sang le lundi 20 avril de 16h30 à 19h30 à la salle des fêtes
- Distribution de chocolat de Pâques aux écoliers

Discussion :

José GOMES demande si les douches qui dysfonctionnent peuvent être réparées ainsi que les protections sur les piliers de la structure.

Jean Marc BURRUS répond que le service technique interviendra.

Marie Christine SALBER demande de prévoir la rénovation des parquets de la mairie ainsi que la porte d’entrée principale.

Après ce dernier point

FIN DE LA SEANCE à 20h22.

Le secrétaire de séance :
Rémy VOINSON

Monsieur le Maire :
Jean-Marc BURRUS

CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2026
RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

- 021 -2026 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 022 -2026 – Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mars 2026
- 023 -2026 - Election de deux délégués au Syndicat Territoire d'Énergie d'Alsace
- 024-2026 - Election d'un représentant au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
- 025-2026 – Election d'un délégué au Conseil de Surveillance de l'Hôpital Intercommunal du Val d'Argent
- 0-2026 –Fixation du nombre et élections des membres du Centre Communal d'Action Sociale
- 026-2026 – Election de deux délégués au Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- 027-2026 – Conseil d'administration de la Régie Intercommunale de Télédistribution 5RIT) du Val d'Argent-proposition de représentants
- 028-2026 - Election d'un délégué au Syndicat De l'Eau et de l'Assainissement (SDEA)
- 029-2026 - Election d'un délégué à la Prévention Routière
- 030-2026 – Election de deux déléguées auprès de l'association syndicale autorisée Froidegoutte
- 031-2026 – Désignation d'un correspondant défense du Haut-Rhin
- 032-2026 – Désignation de deux délégués à l'Association des Communes Forestières
- 033-2026 – Fixation du nombre et élections des membres du Centre Communal d'Action Sociale
- 034-2026 - Proposition du nombre et du champ d'actions des commissions puis mise en place.
- 035-2026 – Mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs
- 036-2026 – Mise en place de la Commission Consultative Communale de la Chasse
- 037-2026 – Désignation de deux délégués à l'Association Ferme d'Argentin
- 038-2026 - Election de deux délégués au S.I.V.U. du Pays de Ribeauvillé
- 039-2026 – Point sur l'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent
- 040-2026 – Informations du maire au Conseil Municipal